

SEJOURS ENFANCE DE LA BRIE NANGISSIENNE

2020

Une semaine de camping :

à l'aventure !

en pleine nature !

*Activités sportives et aquatiques
Base de loisirs de Souppes-sur-Loing*

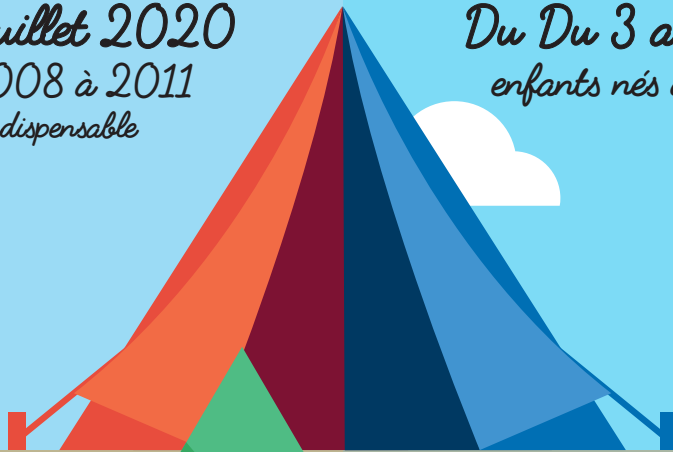
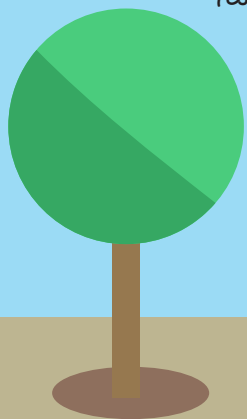
*Activités équestres ou d'aventures
Base de loisirs de Buthiers*

*Du 13 au 17 juillet 2020
enfants nés de 2012 à 2014**

*Du 27 au 31 juillet 2020
enfants nés de 2012 à 2014**

*Du 20 au 24 juillet 2020
enfants nés de 2008 à 2011
Test aquatique indispensable*

*Du Du 3 au 7 août 2020
enfants nés de 2008 à 2011*



*Inscriptions du 25 février au 24 mars,
auprès du service enfance :*

07 88 17 65 46 - alsh@brienangissienne.fr

Réservé aux enfants fréquentant les accueils de loisirs de la Brie Nangissienne.

**Les enfants nés en 2014 devront obligatoirement avoir 6 ans le jour du départ.*



SEJOURS ENFANCE DE LA BRIE NANGISSIENNE

2020

Une semaine de camping :

à l'aventure ! en pleine nature !

Activités sportives et aquatiques Base de loisirs de Souppes-sur-Loing *Activités équestres ou d'aventures Base de loisirs de Buthiers*

Du 13 au 17 juillet 2020
*enfants nés de 2012 à 2014**

Du 20 au 24 juillet 2020
enfants nés de 2008 à 2011
Test aquatique indispensable

Du 27 au 31 juillet 2020
*enfants nés de 2012 à 2014**

Du 3 au 7 août 2020
enfants nés de 2008 à 2011



Inscriptions du 25 février au 24 mars,
auprès du service enfance :

07 88 17 65 46 - alsh@brienangissienne.fr

Réservé aux enfants fréquentant les accueils de loisirs de la Brie Nangissienne.

**Les enfants nés en 2014 devront obligatoirement avoir 6 ans le jour du départ.*

SEJOURS ENFANCE DE LA BRIE NANGISSIENNE

2020

Quelques réponses à vos questions :

1/ Que dois-je donner à mon enfant pour partir ?

Un trousseau vous sera remis lors de la réunion d'information du vendredi 05 juin 2020 de 18h à 20h à la salle des Fêtes de Mormant.

2/ Je suis parent, mais le jour d'ouverture des inscriptions, je ne peux pas me déplacer. Est-il possible de réserver par mail ?

Oui, mais dans la semaine il faut prendre rendez-vous avec la personne en charge des inscriptions séjour, afin de remplir les documents confirmant votre inscription.

3/ Quelles activités y aura-t-il sur place ?

Séjour à Souppes-sur-Loing : baignade, activités aquatiques et sportives

Séjour à Buthiers : baignade, accrobranche ou poney, jeux dans les bois.

Les animateurs proposeront des activités diverses et des veillées. Les enfants participeront aussi à la gestion de la vie collective (repas, courses...)

4/ Quels tarifs ?

| Revenu fiscal de référence / nb. de parts | Tarifs séjours pour une semaine | | |
|---|---------------------------------|-----------|-----------|
| | 1 enfant | 2 enfants | 3 et plus |
| >20 000€ | 112,50€ | 101,25€ | 90€ |
| 17 500 - 20 000€ | 101,25€ | 91,23€ | 81€ |
| 14 500 - 17 500€ | 90€ | 81€ | 72€ |
| 11 500 - 14 500€ | 78,75€ | 70,88€ | 63€ |
| 6 000 - 11 500€ | 67,50€ | 60,75€ | 54€ |
| < 6 000€ | 56,25€ | 50,63€ | 45€ |

5/ Qui va s'occuper de mes enfants ?

4 animateurs partiront avec un groupe de 24 enfants maximum et encadreront chacun des séjours.

6/ Comment se déroule un séjour ?

Ambiance conviviale, dans le respect du rythme de chacun, pour permettre aux enfants de profiter pleinement des activités proposées. Les enfants participent à l'élaboration des repas et à la création des menus. Ils sont aussi acteurs de la vie en collectivité (tâches journalières, faire la vaisselle...).

7/ A quelle heure peut-on venir déposer les enfants ?

Dès que l'accueil de loisirs est ouvert, les enfants qui partent en séjour peuvent être amenés. Le départ est fixé à 9h30 le lundi et le retour se fera après 17h le vendredi.

8/ Quels sont les moyens de communication entre les séjours et les parents ?

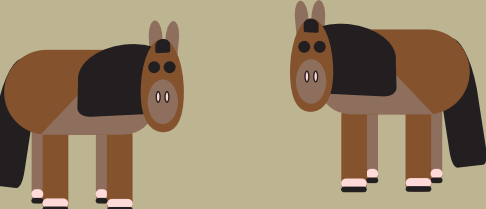
Des informations régulières seront affichées dans les accueils de loisirs concernés. Vous pourrez joindre l'accueil entre 17h et 19h pour des informations complémentaires.

9/ Si mon enfant a un régime particulier, peut-il participer aux séjours ?

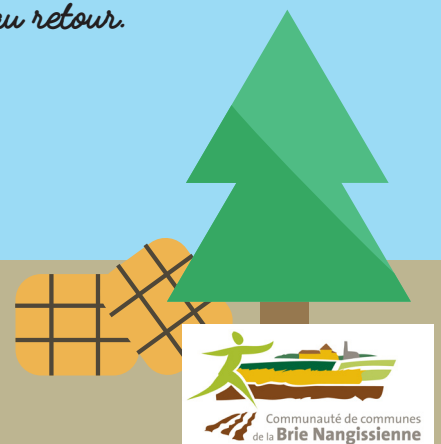
Oui bien sûr ! S'il y a un PAI ou un traitement médical, il faudra nous fournir les ordonnances.

10/ Comment les enfants se rendent sur le camp ?

Comme l'année dernière, un transport en car sera assuré à l'aller et au retour.



Plus d'informations :
Service enfance : 07 88 17 65 46
alsh@brienangissienne.fr



SEJOURS ENFANCE DE LA BRIE NANGISSIENNE

2020

Quelques réponses à vos questions :

1/ Que dois-je donner à mon enfant pour partir ?

Un trousseau vous sera remis lors de la réunion d'information du vendredi 05 juin 2020 de 18h à 20h à la salle des Fêtes de Mormant.

2/ Je suis parent, mais le jour d'ouverture des inscriptions, je ne peux pas me déplacer. Est-il possible de réserver par mail ?

Oui, mais dans la semaine il faut prendre rendez-vous avec la personne en charge des inscriptions séjour, afin de remplir les documents confirmant votre inscription.

3/ Quelles activités y aura-t-il sur place ?

Séjour à Souppes-sur-Loing : baignade, activités aquatiques et sportives

Séjour à Buthiers : baignade, accrobranche ou poney, jeux dans les bois.

Les animateurs proposeront des activités diverses et des veillées. Les enfants participeront aussi à la gestion de la vie collective (repas, courses...)

4/ Quels tarifs ?

| Revenu fiscal de référence / nb. de parts | Tarifs séjours pour une semaine | | |
|---|---------------------------------|-----------|-----------|
| | 1 enfant | 2 enfants | 3 et plus |
| >20 000€ | 112,50€ | 101,25€ | 90€ |
| 17 500 - 20 000€ | 101,25€ | 91,23€ | 81€ |
| 14 500 - 17 500€ | 90€ | 81€ | 72€ |
| 11 500 - 14 500€ | 78,75€ | 70,88€ | 63€ |
| 6 000 - 11 500€ | 67,50€ | 60,75€ | 54€ |
| < 6 000€ | 56,25€ | 50,63€ | 45€ |

5/ Qui va s'occuper de mes enfants ?

4 animateurs partiront avec un groupe de 24 enfants maximum et encadreront chacun des séjours.

6/ Comment se déroule un séjour ?

Ambiance conviviale, dans le respect du rythme de chacun, pour permettre aux enfants de profiter pleinement des activités proposées. Les enfants participent à l'élaboration des repas et à la création des menus. Ils sont aussi acteurs de la vie en collectivité (tâches journalières, faire la vaisselle...).

7/ A quelle heure peut-on venir déposer les enfants ?

Dès que l'accueil de loisirs est ouvert, les enfants qui partent en séjour peuvent être amenés. Le départ est fixé à 9h30 le lundi et le retour se fera après 17h le vendredi.

8/ Quels sont les moyens de communication entre les séjours et les parents ?

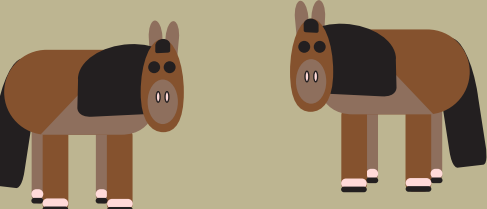
Des informations régulières seront affichées dans les accueils de loisirs concernés. Vous pourrez joindre l'accueil entre 17h et 19h pour des informations complémentaires.

9/ Si mon enfant a un régime particulier, peut-il participer aux séjours ?

Oui bien sûr ! S'il y a un PAI ou un traitement médical, il faudra nous fournir les ordonnances.

10/ Comment les enfants se rendent sur le camp ?

Comme l'année dernière, un transport en car sera assuré à l'aller et au retour.



Plus d'informations :
Service enfance : 07 88 17 65 46
alsh@brienangissienne.fr

